

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JANVIER 2023

En date du 17 janvier 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrange a été convoqué en session ordinaire pour le lundi 23 janvier 2023 à 18h30.

Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de séance

Dossier présenté par M. LAGOFUN, Adjoint au Maire

1. *Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'équipements nautiques sur le plan de la Blanche - Autorisation de signature*

Dossier présenté par M. DELAUNAY, Adjoint au maire

2. *Avis - Installation Classée pour le Protection de l'Environnement (ICPE) - Société CMGO*

Dossiers présentés par Mme CERQUEIRA, Adjointe au Maire

3. *Convention avec l'OGEC, gestionnaire de l'école privée Saint-Pierre Saint-Michel*
4. *Nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants*

Dossiers présentés par Monsieur le maire

5. *Rapport d'Orientations budgétaires 2023*
6. *Mise à jour des effectifs*

PRESENTS : M. GUENDEZ, Maire, M. CASOURANG, Mme BRET, M. LAGOFUN, Mme GOURVIAT, M. DELAUNAY, Mme CERQUEIRA, M. RODRIGUEZ, Adjoint au Maire, M. BARRIERE, M. DE OLIVEIRA, Mme RICHARD, Mme SABOURDY, Mme BOULESTEIX, M. GIROU, Mme DA, M. AMIEL, GUERICOLAS, M. HOFFMANN, M. MERCIER, Mme MOULON, Mme PINEAUD, M. POULAIN, M. MAVEYRAUD, Mme POUJOL, M. LACOSTE, Mme VILLEGENTE, M. MARTINEZ, M. LOURTEAU, Mme AUBOIN, conseillers municipaux

ABSENTS : Mme LAFAYE, Mme BARBEAU, Mme FLEURY, Mme VILLEGENTE, M. PORET

POUVOIRS :

Mme LAFAYE donne pouvoir à Mme GOURVIAT
Mme BARBEAU donne pouvoir à M. GUENDEZ
Mme DA donne pouvoir à M. CASOURANG (jusqu'à 19h27)
Mme FLEURY donne pouvoir à M. BRET
M. PORET donne pouvoir à M. LOURTEAU

27 présents
5 absents
4 pouvoirs
Soit : 32 votants

Monsieur le Maire : Je déclare ouverte cette séance du conseil municipal.

Monsieur le maire informe que la validation du procès-verbal du dernier conseil municipal fera l'objet d'un passage lors de la prochaine séance.

Monsieur le maire propose la candidature de Samuel AMIEL en qualité de secrétaire de séance. Samuel AMIEL est nommé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'équipements nautiques sur le plan d'eau de la Blanche - Autorisation de signature

N°001-23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur du plan d'eau de La Blanche, la ville souhaite accompagner la Société WAMPARK pour l'implantation de différents équipements nautiques : téléskis électriques, wakeboard, ski nautique, kneeboard, modules flottants complété par une offre de petite restauration. La ville accompagne cette proposition en mettant à leur disposition une emprise de 110 000 m² sur des parcelles communales cadastrées :

- 003BY28 en partie
- 003BY19 en partie
- 003BZ72 en partie
- 003BZ73 en partie
- 003BY27 en partie
- 003BZ248 en partie

Moyennant une redevance annuelle constituée d'une part fixe de 5 500 euros et d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires. La durée de la convention est prévue pour 25 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de la commission urbanisme et aménagement réunie le 12 janvier 2023 ;

VU le projet de convention, ci-annexé,

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur LACOSTE : par rapport à l'afflux du public, qu'avez-vous prévu comme installation concernant les sanitaires et réseaux, la sécurité du lieu, et l'accroissement de la circulation et stationnement ?

Monsieur POULAIN : quel est l'impact esthétique relativement à la hauteur des pylônes installés ?

Monsieur LOURTEAU : les 6 annexes prévues ne sont pas jointes ; qui est le propriétaire des réseaux sur le lac La blanche ? qui est en charge des analyses de

l'eau : ville, exploitant, les deux... ? que se passerait-il en cas de pollution du lac ? à qui reviendrait la charge de l'indemnisation pour l'exploitant ?
Y a-t-il accord par l'exploitant des réseaux haute tension situés sur le site ? quels sont les risques liés aux infrastructures installées ?
Quid de la perte d'activité sur La blanche pour ceux qui pratiquent : marche, vélo et autre... ?

Monsieur le maire : concernant les sanitaires et le stationnement, le travail est en cours. Les sanitaires seront dimensionnés en fonction du besoin. Concernant les conditions d'entretien, un partage a été réalisé, il reviendra au concessionnaire d'entretenir la zone eu égard à l'activité qu'il réalise, ce, en sus des brigades vertes mises en place l'été dernier par la ville, et maintenues.
Concernant l'aspect esthétique, de nombreux espaces et bases de loisirs gèrent ce type d'activité. C'est important de garder le caractère paisible de la zone, les pratiques diverses qui s'y déroulent : la pêche, les randonneurs... La base nautique va se poursuivre et verra son affluence augmentée par cette nouvelle activité.
Concernant l'analyse de l'eau, il n'y a pas d'obligation de résultats. La ville a demandé les analyses d'eau régulières, aujourd'hui, les résultats sont en adéquation avec la pratique ciblée.

Je me réjouis de cette opération qui va favoriser l'attractivité de la Commune. L'activité est soumise à l'obtention d'autorisations demandées à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).
Vous avez évoqué les réseaux haute tension, les demandes sont en cours. Si l'opérateur nous a déjà fait passer son dossier d'agrément et est en passe de signer la convention, c'est parce qu'il a réalisé les études de marché et études réglementaires, c'est aussi qu'il est particulièrement motivé par le projet et on peut collectivement s'en féliciter.

En l'occurrence, il y a un règlement posé, et des éléments d'informations précises sont intégrés à la convention.

J'ai reçu un mail de votre part monsieur LOURTEAU stipulant que vous étiez honoré que votre projet ait été repris dans cette mandature. En tout état de cause, je n'ai pas retrouvé trace de votre proposition.

Monsieur LOURTEAU (*qui coupe la parole*) : on n'est pas contre ce projet, on ne veut pas qu'on nous demande de signer, pour peut-être revenir en arrière parce que ERDF n'est pas d'accord.
Je veux que les réseaux valident les autorisations.
Ce qui m'embête le plus c'est qu'on me parle de 6 annexes et que je ne les ai pas.

Monsieur le maire : vous avez vu la délibération et la convention, notamment son article 3.3 Travaux et installations autorisés qui répond aux questions que vous avez formulées, je cite : « A ce titre, il incombe à l'Occupant de rechercher auprès des autorités compétentes les autorisations préalables nécessaires à la réalisation de ces travaux ou installations, notamment au titre du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement. L'obtention de ces autorisations sont autant de conditions suspensives à l'occupation consentie. L'Occupant devra pouvoir justifier sur demande de la Commune des autorisations obtenues avant de commencer les travaux nécessaires aux activités autorisées ».

Monsieur LOURTEAU : c'est à l'exploitant de chercher les autorisations.

Monsieur le maire : concernant ce projet, l'ouverture à la concurrence a été faite, les études de faisabilités ont été conduites en parallèle, et elles vont se poursuivre. Il y a des conditions suspensives, la ville a contractualisé un protocole d'accord moyennant une redevance variable qui devrait rapporter l'équivalent de 680 000€

à la ville et, dynamiser le plan d'eau, favoriser l'insertion professionnelle, favoriser le développement d'activités...

Néanmoins, tout cela est conditionné par l'obtention des autorisations par les autorités compétentes dont l'instruction incombe au porteur de projet et non à la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la société WAMPARK ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

ADOpte à la majorité 28 VOIX POUR
 1 VOIX CONTRE (Mme AUBOIN)
 4 ABSTENTIONS (M. MAVEYRAUD, M. POULAIN, M.
 LOURTEAU, M. PORET)

Avis - Installation Classée pour le Protection de l'Environnement (ICPE) - Société CMGO

N° 002-23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur DELAUNAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le dossier de demande déposée le 5 décembre 2022 par la société CMGO en vue d'obtenir une demande d'enregistrement qui porte sur la mise en conformité de la rubrique 2515, pour l'utilisation d'installations de recyclage de puissance supérieure à 200 kW, sur le site de Bassens pour la société CMGO déjà existante. Compte-tenu de la surface de transit des matériaux inertes sur le site, la demande d'enregistrement concerne également la rubrique 2517, pour une surface d'environ 32 000 m²

Vu l'enquête publique qui se tiendra du 30 janvier au 27 février 2023 inclus,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L512-7-2 et R 122-2 ;

VU l'avis de la commission urbanisme et aménagement réunie le 12 janvier 2023 ;

Vu que la commune d'Ambarès et Lagrave est concernée par le périmètre de 1 kilomètre autour de cette installation

Vu que le conseil municipal est appelé à donner un avis sur cette demande d'enregistrement et après étude du dit dossier,

Considérant que la société CMGO est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, disposant d'une déclaration d'exploitation datant de 2009,

Considérant que les évolutions technologiques des installations de concassage-criblage les puissances totales installées sur la plateforme de Bassens dépassent aujourd'hui le seuil des 200 kW

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de rendre un avis favorable à la demande déposée par la société CMGO.

ADOpte à la majorité 32 VOIX POUR
 1 VOIX CONTRE (M. POULAIN)

N°003-23

Convention avec l'OGEC, gestionnaire de l'école privée Saint-Pierre Saint-Michel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Mme CERQUEIRA,

VU le code de l'éducation ;

VU l'avis de la commission parcours éducatif jeunesse réunie le mercredi 11 janvier 2023 ;

Considérant que l'école Saint Michel-Saint Pierre, établissement privé du 1^{er} degré regroupant les enseignants préélémentaires et élémentaires, a passé avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public conformément aux dispositions du Code de l'Education.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L442-5 du Code de l'Education, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R442-44 du Code de l'Education, en ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires de l'école privée Saint Michel-Saint Pierre, la commune d'Ambarès et Lagrave prend en charge pour tous les élèves domiciliés sur son territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat.

Considérant à ce titre qu'une convention a été établie entre l'OGEC et la Commune d'Ambarès-et-Lagrave.

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'OGEC relative à la participation financière de la ville d'Ambarès et Lagrave à l'école privée Saint-Michel Saint-Pierre

ADOpte à l'unanimité

Monsieur le Maire prend la parole : On me dit en régie qu'on a oublié de passer la vidéo Wampark vous permettant de voir la réalisation. Souhaitez-vous qu'on la diffuse maintenant ?

Monsieur LOURTEAU : mais pourquoi elle n'a pas été présentée ?

Monsieur le maire : c'est justement ce que je vous propose, sinon de la diffuser sur le site de la ville.

L'ensemble du conseil municipal accepte une diffusion sur le site de la ville.

Nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

N°004-23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Mme CERQUEIRA,

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'Action publique, dite ASAP, du 7 décembre 2020,

Vu le décret 2021-1131 30 août 2021 ainsi que l'ordonnance du 19 mai 2021 relatifs aux services aux familles et portant sur la réforme des modes d'accueils de la Petite Enfance,

Vu l'avis de la commission parcours éducatif jeunesse réunie le mercredi 11 janvier 2023,

Considérant que les évolutions réglementaires traitent des obligations des assistants maternels en matière de déclaration des places disponibles, des traitements et soins médicaux des enfants pris en charge par des professionnels d'un mode d'accueil du jeune enfant, de la réglementation commune aux établissements d'accueil du jeune enfant et des crèches collectives,

Considérant que l'organisation des services Petite enfance de la Ville nécessite également une révision des règlements de fonctionnement eu égard notamment au nouvel accueil occasionnel au sein du service d'accueil familial, à une organisation plus souple de la pose des congés annuels par les parents, à la prise en charge d'une alimentation en la forme de l'allaitement,

APRES AVOIR DELIBERE

Madame Auboin : c'est quoi les nouveaux règlements ? parce que ce n'est pas précisé.

Monsieur le maire : Il y avait une commission afférente à ces nouveaux règlements. En l'occurrence, la nouvelle réglementation des établissements prévoit de changer le ratio de professionnels dans les équipements, le taux d'encadrement est modifié en fonction du nombre d'enfants : marcheurs ou non marcheurs, l'accueil en surnombre est possible avec passage à 115% de la capacité maximum qui élèverait le nombre d'enfants accueillis à 34 enfants au lieu de 30, sans modification des ressources humaines ou bâtimementaires. Comme l'évoquait Mme CERQUEIRA, il y a également le délai de prévenance qui évolue en cas de congés annuels de la famille et facilite la pose de congés plus largement, et sans surcoût.

DECIDE d'actualiser les règlements de fonctionnement du service d'accueil familial et du multi-accueil

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits règlements modifiés.

ADOpte à l'unanimité

Rapport d'Orientations budgétaires 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PRESENTATION DE monsieur le maire,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU le rapport ci-annexé ;

Entendu le débat ;

VU l'avis de la Commission Finances, Evaluation, performance prospective du service public, marchés publics, réunie le 13 janvier 2023 ;

Monsieur le maire prend la parole : Madame LAFAYE s'excuse de ne pas être présente, et j'ai l'honneur de vous présenter le dossier à sa place.

Il vous est proposé à l'écran un document synthétique à la demande de monsieur POULAIN pour ne pas faire lecture de l'ensemble du Rapport d'Orientations Budgétaires.

LE ROB est un exercice obligatoire chaque année qui permet d'avoir les éléments saillants du budget : une analyse financière, un point sur les investissements, l'état de la gestion de la dette, l'état des engagements et l'analyse du besoin de financement.

En matière de fonctionnement, il met en exergue la structure et l'évolution des dépenses, des effectifs et l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Il met en exergue un certain nombre de ratios à visée macro-économique qui démontrent une situation assez dégradée du contexte national et international, qui pourtant, avait fait l'objet d'une embellie avec l'évolution du PIB sur 2021 à hauteur de 6.1%.

Pour 2023, les prévisions du plan de financement intègrent une évolution du PIB à hauteur de 2.9 % avec la prévision d'un taux d'inflation à hauteur de 4.3%.

Vous pouvez observer les principales caractéristiques de l'évolution de la loi de finances avec la suppression de la part de la CVAE qui va être compensée pour l'année par une fraction d'une partie de la TVA, ce sont encore des marges d'autonomie réduites pour les collectivités territoriales ; l'Etat compense la 1^{ère} année mais on peut observer la baisse des compensations au fil du temps.

Dans le cadre de la loi de finance pour 2023, un bloc important a été voté pour normalement aider les collectivités à faire face au problème de l'envolée du coût de l'énergie avec un certain nombre de dispositions prises. Les aides sur l'électricité interviennent de manière marginale en matière d'aides allouées aux collectivités territoriales (CT) : l'amortisseur électricité, le bouclier tarifaire et le filet de sécurité.

Ambarès-Et-Lagrange n'est pas éligible à nombre d'entre eux. On est uniquement éligible à l'amortisseur électricité puisque le bouclier tarifaire est plutôt destiné aux petites communes et communes rurales, et le filet de sécurité nécessite de remplir 3 critères spécifiques auxquels nous ne répondons pas.

En matière d'analyse financière rétrospective, sont affichés la structuration des recettes et dépenses qui montre que 62% des recettes proviennent des impôts et taxes et que 47% des dépenses couvrent les charges de personnel. On a baissé ce ratio de manière importante puisqu'on était monté à 52%/53% il y a quelques années.

La mécanique du GVT et les décisions unilatérales gouvernementales font peser lourdement sur la masse salariale.

La structuration de la fiscalité montre les principaux ratios, il est à noter qu'on a pu bénéficier de droits de mutation assez actifs sur les 3 dernières années qui risquent néanmoins de se tarir au vu du contexte actuel.

Vous pouvez observer également l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire.

Un travail a été réalisé pour mieux prendre en charge, certes la population, mais aussi : la surface de voirie, le nombre de logements sociaux,... un certain nombre de paramètres qui ont permis à notre dotation d'augmenter de près de 100 000€ par rapport aux exercices précédents.

Il est à noter la baisse structurelle de la DGF de 108 000€ sur 4 ans mais je rappelle que nous avons une DGF de 1 783 000€ en 2013, ce qui amène à la perte de près de 1 million d'euros par rapport à notre DGF aujourd'hui. Ça montre le désengagement de l'Etat pour nos collectivités qui sont pourtant créatrices de richesse et valeur ajoutée.

Certes, l'on peut observer une augmentation de la DSU sur 4 ans de 49 500€ mais au regard du million de perte que je viens d'évoquer, c'est loin de permettre l'équilibre des dotations pour maintenir nos projets.

L'analyse financière prospective montre : l'impact de la hausse des denrées alimentaires sur l'exercice 2023 - qui prendraient près de 21% mais, en réalité, il s'agit plutôt d'une évolution de 15% puisque le taux de 21% prend en compte une augmentation d'une dernière facturation sur l'exercice 2022 qui ne nous avait pas été facturée -, l'évolution du coût des fluides, sur les 1ères estimations réalisées - en prenant en compte les mesures de sobriété énergétique que nous avons mises en œuvre et qui font évoluer l'estimation de 775 000€ sur le BP 2022 à près d'1.5 million d'euros sur l'exercice 2023 -, et l'impact sur année pleine de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3.5 points auquel je n'ai pas ajouté toutes les mesures conjoncturelles : le protocole d'accord pour les auxiliaires de vie, la revalorisation du point d'indice des catégories C à hauteur de 90 000€, l'évolution des carrières des catégories B...

Avec le cumul de toutes ces mesures conjoncturelles qui ne sont pas du fait de la collectivité, l'enveloppe supplémentaire sur les charges à caractère général s'élève plutôt à près de 1.5 million d'euros sur l'exercice.

Tout ça permet de projeter l'analyse financière prospective avec l'évolution de l'épargne brute qui se stabilisera à hauteur de 776 982€ pour 2023 et qui devrait s'accroître dans les années à venir pour retrouver des marges de manœuvre plus

importantes notamment en 2026 avec une estimation de l'épargne brute à hauteur de 949 693€.

L'encours de la dette est présenté, il fluctue en fonction de l'investissement et est rapporté au nombre d'habitants.

Vous pouvez observer un zoom sur les effectifs de la commune qui sont relativement stables. A noter que le mode de calcul a été modifié puisqu'il est demandé dorénavant que les contractuels sur remplacements d'agents permanents soient comptabilisés comme agents permanents.

Vous pouvez observer l'état de la dette, en quelques chiffres, avec un encours de la dette au 31 décembre 2022 qui avoisine les 13 483 676.67€.

Vous pouvez constater une évolution importante des taux d'intérêt puisque les derniers taux sont plutôt à hauteur de 3%/3.10% sur 20 ans. Donc une annuité qui représente 1 356 867.61€ par an.

Vous avez un tableau synthétique des investissements prévus sur les années à venir jusque 2026 : halles, salle de gymnastique, le terrain synthétique, les provisions pour le parc environnemental du Gûa, le skate parc, et les dépenses d'équipements courants qui permettent de mettre à niveau notre patrimoine, soit par la réhabilitation soit par la mise aux normes, avec un niveau d'investissement qui reste encore très important.

En conclusion, malgré un contexte national inédit et très défavorable qui se traduit par une crise économique, géopolitique et par une inflation très élevée, la ville souhaite maintenir ses dépenses de fonctionnement et la qualité de service public de proximité. Elle poursuit la réduction de sa dette en ayant un encours de dette supérieur à la souscription de nouveaux prêts.

Monsieur le maire demande qui a des questions.

Monsieur MARTINEZ : ce sont plutôt des remarques. Le ROB est une étape importante avec la commune : le budget.

J'ai pris des notes, je suis surpris de voir que 47% des dépenses sont concentrées sur l'année 2023. Il s'agit d'une gestion pas suffisamment raisonnée au regard de notre épargne brute actuelle. Faire converger autant de dépenses en 2023, on peut parler de récession plutôt que d'inflation depuis 2 ans avec la crise covid et les impacts visibles sur l'économie locale et nationale, j'avais déjà dit qu'il fallait une gestion prudente et raisonnée et qu'il fallait privilégier les chantiers de rénovation plutôt que de nouveaux projets.

Sur 2023, vous voulez couvrir les 2 fronts alors que nous avons besoin de protéger notre épargne brute au regard de notre ratio d'endettement qui n'est pas bon et va se dégrader.

Si le plan est de préparer nos citoyens à des effets d'annonce justifiant une hausse fiscale, c'est vous mettre dans une impasse qui ne vous sera pas profitable.

Ce n'est pas le moment d'activer ce levier. Et si vous souhaitez avoir recours aux emprunts, ce n'est pas non plus une bonne idée, dans ce cas : quel impact sur notre dette ?

J'ai donc beaucoup de remarques et d'interrogations...

Monsieur MAVEYRAUD : je rejoins monsieur MARTINEZ. L'an dernier il était prévu 7 millions d'euros et on passe à 13 millions d'euros d'investissement.

Pour financer, il y a 1 million de cessions, peut-on avoir le détail de ces cessions prévues ?

Pourrait-on avoir un état des 15 emprunts avec leur échéance, reste à payer, année de fin ... ?

Avec votre projet d'investissement et l'inflation prévue : comment les impôts fonciers sur la commune vont-ils évoluer ?

Monsieur POULAIN : je ne reviens pas sur ce qui a été dit.

Vos projets sont très optimistes par rapport à la conjoncture. L'avenir est incertain. La dette est donc autour de 10 années. Or, la norme est entre 5 et 8 ans donc je ne sais pas comment vous allez pouvoir financer tout ça.

Qu'avez-vous prévu pour la taxe foncière non bâtie et bâtie ?

Plusieurs problématiques sont présentes sur notre ville, qu'avez-vous prévu pour le stationnement, pour fluidifier la circulation pendant les heures de pointe, pour le nombre de personnes qui avec leur véhicule ne peuvent plus passer par le centre-ville, pour l'eau saumâtre dans plusieurs quartiers, concernant les associations qui refusent de plus en plus d'enfants (notamment associations sportives) ?

Qu'est-il prévu pour que tous les enfants de la ville puissent bénéficier de toutes les installations sportives ? Je sais que vous avez prévu des choses qui sont du saupoudrage. L'origine de nos problèmes est la construction sans infrastructures. Vous n'avez rien fait. Notamment, vous n'avez pas modifier le PLU. La charte paysagère n'est pas recevable au tribunal. En cas de contentieux, c'est le promoteur qui gagne.

Concernant la redynamisation, notre centre-ville est presque en mort cérébrale. Il y a 20 ans, il y avait 3 fois plus de commerces. Ça m'inquiète. Aujourd'hui, nous sommes une ville dortoir, c'est votre politique qui nous amène à ça.

Ou en sommes-nous du conseil des sages ?

Je ne vous parle pas de la lutte contre la délinquance...

Monsieur le maire : on parle du ROB.

Monsieur POULAIN : justement monsieur le maire, quand on fait un budget municipal on est là pour régler des problématiques et avoir des financements de projets. Or, je ne vois rien qui règle ces problèmes-là, prioritaires pour notre ville.

Aujourd'hui, vous faites de la communication mais la situation financière n'est pas bonne et on n'a plus de marge financière.

Que comptez-vous faire au niveau des impôts ? les augmenter ou pas ? et si oui, de combien ?

Monsieur le maire : j'aurais aimé que vous puissiez tous être présents en commission des finances.

Aucun groupe d'opposition n'était présent pour échanger et c'est d'abord là que les choses se jouent et non pas parader sur des argumentaires fallacieux qui n'ont pas de prise sur la réalité.

Un ROB n'est pas le vote du budget puisque celui-ci fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal.

Je vous invite à faire des propositions lors des commissions budgétaires ad hoc : choisir c'est renoncer.

J'entendais monsieur LOURTEAU dire qu'il était grand temps qu'il y ait un renfort en matière de manager commerces... il demande un manager tourisme, des renforts de

policiers municipaux...Rien que pour ces demandes, le décompte est important. J'entendais monsieur MARTINEZ évoquer la nécessité de choisir entre nouveaux investissements et entretien du patrimoine. Or, on doit pouvoir actionner les 2 pour avoir les ressources en investissement et aller chercher, notamment pour exemple, le fonds vert, de manière à avoir un impact en économie d'énergie et avoir des perspectives avec nos associations sportives et culturelles. Ce sera le cas avec la nouvelle salle de gym : plus économe en matière d'énergie, de nouveaux usages.

Monsieur MAVEYRAUD, l'investissement est bien à hauteur de 6 millions d'euros et non 13 donc, vous confondez.

Concernant le détail des emprunts, on peut vous donner la liste des 15 prêts et leur extinction. Concernant l'épargne bute, un travail minutieux est réalisé avec la direction Finances de Bordeaux métropole pour mettre le curseur au bon endroit, entre la réintégration de sources d'économies potentielles, les investissements à réaliser et le maintien du service public qui nous est cher. Nous ne sommes pas aidés par la baisse des dotations de l'Etat et nous devons composer avec ce qui est à notre disposition : maintien du service, recours - ou pas - aux emprunts, pour garder un encours de dette convenable. Je peux vous rassurer : nous sommes dans une situation saine. Comme toutes les collectivités - on n'y échappe pas -, l'Etat nous contraint à des augmentations de taxes. Il faut que ça reste acceptable, supportable et rester à un même niveau de service public.

Avec Bordeaux Métropole, nous faisons plus de 2 millions d'investissements sur nos réseaux, on mobilise les financements ad hoc pour réaménager nos voiries, on a des projets en entrée de ville : avenue de CARBON-BLANC, SAINT-LOUBES...

Je vous donne rendez-vous en commission pour qu'on puisse proposer une vision concertée, partagée, des travaux et de la hiérarchisation à faire pour notre commune. D'accord, ou pas. Ce n'est pas grave. Mais on doit pouvoir montrer ça aux ambarésiens.

Monsieur LOURTEAU : 17h pour les participants c'est beaucoup trop tôt.

Monsieur MARTINEZ : je corrige vos propos. Je ne suis pas contre les investissements, j'ai dit que pour 2023 il y a trop de projets qui convergent.

Ensuite, on est sur un modèle de financement qui n'est pas vertueux.

Dans les années 80, la dette par habitant était de 2 700€, aujourd'hui, la dette en France est de plus de 43 000€ par habitant. Donc, oui il y a un problème de dotations de l'état mais il faut pouvoir se réinventer pour financer les projets des communes.

Monsieur le maire : je souscris aux propositions mais le 1^{er} pourvoyeur de PIB c'est les collectivités territoriales. Si les départements et régions ne peuvent plus financer, ce sont ensuite nos emplois qui en pâtissent. Donc nous devons pouvoir garder ce niveau pour notre population, pour l'emploi, pour l'attractivité, et faire en sorte que les gens puissent vivre dignement de leur activité. Autant l'état n'est pas garant de son équilibre budgétaire, autant Nous, nous le sommes. On vient faire les poches des collectivités territoriales (CT) et donner des leçons mais c'est l'Etat qui décide de manière unilatérale l'augmentation du point d'indice. Augmentation nécessaire mais qui aurait dû être accompagnée. Et tout ça se fait sans contrepartie. On dit toujours qui paie décide mais aujourd'hui l'Etat décide et les collectivités territoriales doivent rendre compte de l'action.

Je crois que les deniers publics sont mieux gérés à l'échelon local puisqu'on en est garant et qu'on explique toutes les décisions prises.

En abandonnant la taxe d'habitation, l'Etat fait peser les taxes uniquement sur les propriétaires. C'est une décision qui ne va pas dans le sens du partage entre locataires et propriétaires notamment.

Je prends note monsieur LOURTEAU de la nécessité de décaler les horaires, on n'a pas mal de rencontres à ces horaires-là et il y a aussi ici des personnes qui travaillent et qui sont mobilisées sur ces mêmes temps. Aujourd'hui, on organise les commissions à différents horaires, on peut tenter de les mettre à 18h30 mais il faut compter 3 heures de rencontre. On le fera parce qu'il me semble important que nous fassions corps au moins sur les propositions les plus importantes.

Quand on entend la représentante de l'Etat dire que les aides sont suffisantes et nécessaires et qu'il faut que les maires de France soient audacieux, je dis que l'Etat n'est pas au rdv.

Nous devons tout mettre en œuvre pour réduire les budgets de fonctionnement mais en conservant le même niveau de service public.

Concernant les cessions, de mémoire, elles sont à hauteur de 1.215 millions d'euros. On engage le Centre technique municipal, et la ville est en pourparlers avec Bordeaux Métropole (BM) qui utilise un établissement de la ville. Nous souhaitons conserver les agents de Bordeaux Métropole sur zone mais le loyer est indécent donc on vend le bâtiment avec un règlement d'intervention qui a été modifié de façon à être exonéré de la part du relogement pour les agents mutualisés.

Il y a également le logement de marcel Paul et la maison des Francas - qu'on a déjà évoqué dans les projets -.

En contrepartie, la ville fait des acquisitions foncières pour nos projets futurs : le 44 avenue du chemin de la vie. Il faut réintroduire du service public sur ce quartier.

On a une vision dynamique des acquisitions foncières de manière à pouvoir faire des projets qui ont du sens.

Monsieur POULAIN : j'ai 2 remarques par rapport au CTM. Il me semble qu'on a fait des travaux il y a 7 ou 8 ans. C'est inquiétant qu'on le vende comme ça. On est en train de couler à pic. Comme la cuisine centrale, on effectue des travaux et on lâche nos communes.

Je vous rejoins, les collectivités territoriales n'ont plus les moyens.

Par ailleurs, vous annoncez que vous allez certainement augmenter les impôts. Je vous rappelle que vous avez fait une promesse électorale, c'est même écrit sur le programme, ça serait bien d'éclaircir ça pour éviter les ambiguïtés.

Vous n'anticipez pas. Il faut se réinventer maintenant et arrêter de dépendre de l'argent de l'état. Les communes qui ne se réinventent pas vont encore payer des impôts locaux alors même qu'on nous dit que l'éducation nationale et autres périclitent.

Monsieur le maire : concernant le Centre technique municipal, effectivement, vous aviez vous-même voter les travaux. Entre temps, un processus de mutualisation a été mis en place : agilité, partage, économie d'échelle. La cour des comptes a confirmé que toutes les collectivités sont gagnantes d'avoir mutualisé.

Donc, concernant la vente, on a négocié pour garder le même niveau de service : les agents de BM sur place et l'entretien du bâtiment qui ne doivent pas être à la charge des Ambarésiens. La vente nous permet de nous exonérer des travaux d'entretien lourds et des charges pour les agents du bâtiment.

Concernant la cuisine centrale, à l'époque, nous avons eu le choix, notamment celui de reconstruire la cuisine centrale avec un prix de repas augmenté – aujourd'hui le prix de repas a été baissé et nous n'avons pas payé les coûts d'investissement.

Je suis de ceux qui considèrent qu'en mutualisant, on peut avoir des économies d'échelle plus intéressantes et plus importantes.

Concernant les impôts, nous aurons ce débat. Il faudrait mettre en adéquation les injonctions paradoxales : plus de services, plus d'agents, des services nouveaux et en même temps des baisses de charges, d'impôts...

19h27 : Arrivée de Mme DA

EST INFORME du rapport d'orientations budgétaires pour 2023.

N°006-23

Mise à jour des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Justine LAFAYE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU l'avis du Comité Technique ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des besoins de la collectivité et de l'adaptation de ses services aux contraintes de fonctionnement ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer et supprimer les grades suivants à compter du 01/02/2023 :

Grade	Création	Suppression
Educateur Territorial des activités Physiques et Sportives – ETAPS (à temps complet)		-1
Adjoint d'animation (à temps complet)	+1	
TOTAL		0

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2023 de la Commune.

ADOPTE à l'unanimité

Questions orales

Groupe Un nouvel avenir pour Ambares-et-Lagrave

Question de Monsieur MAVEYRAUD :

Monsieur le maire

Après les pannes de chaudières de cet hiver, il serait souhaitable que nous anticipions les épisodes de chaleur de ce printemps. Pour l'instant, votre plan de végétalisation pour répondre à cette problématique semble quelque peu minimaliste puisque nous n'avons vu apparaître que quelques arbres bien malingres sur une seule école d'où ma question : comment comptez-vous anticiper les prochains épisodes de chaleur et leur traitement dans nos écoles pour ce printemps je re précise pour ce printemps ?

Réponse de Madame CERQUEIRA

La végétalisation des cours d'écoles est un programme pluriannuel que la ville a engagé en 2022 avec les travaux réalisés à l'école François AUBOIN dans le cadre de l'opération métropolitaine « Plantons un million d'arbres ». Il s'agit de végétaliser à terme l'ensemble des cours des écoles et de lutter ainsi contre les îlots de chaleur. Pour 2023, ce sera la cour de l'école Aimé Césaire qui fera l'objet de travaux de plantation.

En parallèle, afin de limiter l'impact de la chaleur sur les vitrages des classes, est réalisé la pose de rideaux, stores ou autres films occultants sur les façades les plus ensoleillées non équipées afin de réguler autant que faire se peut la température à l'intérieur des locaux scolaires.

Au regard du changement climatique et de son impact sur l'environnement mais également dans l'optique d'une sobriété énergétique accomplie, le paradigme du « tout-climatisation » est à oublier. Nous nous cantonnerons uniquement à proposer un espace rafraîchi par école afin de permettre aux élèves et équipes enseignantes d'en faire usage en cas de besoin.

Enfin, il convient de sensibiliser le personnel d'entretien et les équipes enseignantes à l'usage de bonnes pratiques en ayant recours à la ventilation naturelle des locaux sur les débuts de journée avant l'arrivée des fortes chaleurs et d'utiliser les stores ou rideaux occultants.

C'est l'addition de ces divers « outils » qui permettra d'avoir des résultats. L'équipe municipale est bien évidemment attentive à proposer des conditions satisfaisantes pour l'enseignement dans nos écoles sur les périodes de forte chaleur.

Groupe Redynamiser Ambarès

Question de Monsieur LOURTEAU :

« Mr Le Maire.

Ma question s'oriente vers la résidence de bel Air et de ses habitants, à ce jour plus de 100 familles toujours présentes, 65 appartements sécurisés "Anti-Squatteurs".

La volonté de détruire pour mieux reconstruire aux normes les meilleures est actée.

A partir de janvier 2023, plus de nouveaux baux réalisables sur ces lieux, les anciens locataires sont toujours logés et le seront encore car pas d'avancée réelle pour ces plus de 100 familles impactées par le qualificatif passoire énergétique, pollué par l'amiante et crise énergétique active.

L'interdiction de loger de nouvelles familles est actée à partir de janvier 2023, pour les anciens du quartier, l'incompréhension se positionne, interdit de loger pour les mêmes motifs qu'autorisés à "vivre là" sans compassions à ce statut de passoire énergétique !

La vie du quartier passe entre autres par les charges de fonctionnements facturées par Domofrance à ces 100 familles, TEOM, élec des Communs, Gardiennage nettoyage, eau, espaces verts et tant d'autre, trop d'autre à charge.

Pouvez-vous nous assurer que les 65 appartements sécurisés ne seront pas réquisitionnés pour des relogements d'urgences ou autres titres d'actualités, des relogements qui viendrait Augmenter les charges locatives des bâtiments énergivores, insalubre pour beaucoup et devant cette image, l'incompréhension des habitants toujours présents eux.

Merci pour les détails donnés à ma question. »

Réponse de M. CASOURANG :

Le projet de rénovation urbaine du quartier Bel Air est désormais lancé, en partenariat avec DOMOFRANCE, propriétaire de la résidence, Bordeaux Métropole et la Commune. Une réunion à destination de l'ensemble des locataires et des résidents proches sera d'ailleurs organisée dans le 1^{er} trimestre 2023.

En effet, il s'agit à terme de procéder à la démolition des 182 logements existants qui sont dans un état de délabrement avancé avec des logements qui sont de véritables passoires énergétiques et de construire en lieu et place un nouveau cadre de vie qualitatif et paysagé avec de nouveaux logements adaptés et économiques en termes de consommations énergétiques et l'aménagement d'un espace public abouti.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de reloger les familles du quartier afin de libérer les bâtiments.

Une soixantaine de logements sont à ce jour inoccupés et sécurisés et cette tendance va s'accroître dans les prochains mois en vue, à terme, de procéder à la démolition de l'ensemble des bâtiments du quartier.

Pour ce qui relève de l'hypothèse de recourir à ces logements vacants pour reloger des familles en situation d'urgence ou réfugiés, vous le savez, l'Etat demande aux bailleurs sociaux d'être volontaristes en la matière. En Gironde, les bailleurs sociaux accompagnent cette démarche par le biais d'un partenariat avec l'Association Diaconat de Bordeaux.

Cette possibilité sera uniquement envisagée à la marge sur le quartier Bel Air et concernera 9 logements réservés à des familles ukrainiennes pour faire preuve de solidarité au regard de la situation d'extrême urgence de ces réfugiés. Néanmoins, la Commune, je vous le confirme, sera attentive à ce que cette action n'ait un quelconque impact pour les locataires (en termes de charges locatives notamment) et ne retarde pas la bonne avancée du projet de rénovation urbaine.

L'équipe municipale est mobilisée pour mener à bien ce projet, soyez en assuré.

Monsieur le maire prend la parole s'adressant à Monsieur LOURTEAU : En complément, je voudrai lire le message que vous avez communiqué et qui m'a ému : « Raphael et moi-même vous souhaitons de joyeuses célébrations de la natalité, tous nos vœux d'amour, paix et solidarité pour Noël. A bientôt ». Tout est dit. Je pensais que ce type de message s'appliquait au-delà de Noël.

Monsieur LOURTEAU : On ne se comprend pas.

Monsieur le maire : Je ne vous ai pas donné la parole.

Monsieur LOURTEAU : Vous ne me donnez pas la parole mais je la prends quand même.

Ce serait dommage que les 100 locataires qui restent encore soient plus impactés par des charges supplémentaires

Monsieur le maire : Je pense qu'un bon nombre d'Ambésiens a fait preuve d'hospitalité pour les familles Ukrainiennes. Il y a des dispositions qui permettent à la préfecture de réquisitionner des logements voués à la destruction et nous répondons favorablement à ces sollicitations selon le principe de solidarité, ce, en impactant le moins possible, puisque ces personnes Ukrainiennes ont aussi des dotations qui leur permettent de payer leurs propres frais.

Ces méthodes évitent des zones de squatte sur des bâtiments restés vacants.

C'est donc une bonne occasion pour faire preuve d'humanité, d'aider ces personnes vulnérables tout en poursuivant le processus de rénovation pour cette résidence.

Il faut faire preuve d'agilité pour que les logements ne soient pas des passoires énergétiques tout en ayant des loyers décents et permettre un reste à vivre le plus important possible, mais aussi pour assurer une mixité sociale.

Ce travail prend du temps, les conditions de relogement sont travaillées à la dentelle.

Je félicite toutes les personnes qui accompagnent ces familles pour qu'elles puissent trouver de l'aide dans leur vie quotidienne.

Monsieur MARTINEZ : ce qui me fait réagir c'est que d'un côté on déloge des familles, et de l'autre, on loge des gens d'une autre ethnie dans des conditions insalubres. Alors, je ne sais pas où se situe notre sens de l'accueil, mais il y a quelque chose qui ne va pas.

Monsieur le maire : Ce ne sont pas des logements insalubres. Ce sont des logements qui ne sont plus aux normes actuelles.

Aujourd'hui la matière d'amiante est inerte et encadrée. Tant qu'on n'opère pas de travaux, il n'y a pas d'effet. Ce sont des logements de 1962, ils ont été construits avec les normes de l'époque, aujourd'hui on doit être plus vertueux dans les réhabilitations.

Monsieur POULAIN lève la main.

Monsieur le maire : les questions orales ne font pas l'objet d'un débat mais vu le contexte, je veux bien vous donner la parole.

Monsieur POULAIN : Je tiens à vous remercier pour les Ukrainiens. La mairie a beaucoup aidé à l'installation des personnes qui viennent de l'étranger. Ce qui est plus difficile, et ce n'est pas propre à la mairie, c'est la question de l'emploi. Ce qui serait bien serait de leur donner des cours de français et de les aider à trouver un emploi rapidement.

Monsieur le maire : on va clôturer le Conseil sur les cours de Français langue étrangère (FLE). En l'occurrence, ils sont dispensés sur le centre social et culturel.

Et un des services municipaux assure l'insertion professionnelle pour que les personnes entrent dans le droit commun.
En tout état de cause, elles font preuve de beaucoup de résilience pour faire face aux différents défis du moment.

La séance est levée à 20h05

Le MAIRE,

M. GUENDEZ,

M. CASOURANG

Mme BRET

M. LAGOFUN

Mme GOURVIAT

M. DELAUNAY

Mme CERQUEIRA

M. RODRIGUEZ

Mme LAFAYE

Mme SABOURDY

Mme BARBEAU

M. GIROU

M. BOULESTEIX

Mme MOULON

M. HOFFMANN

M. BARRIERE

M. DE OLIVEIRA

Mme PINEAUD

Mme DA

Mme RICHARD

M. MERCIER

Mme GUERICOLAS

M. AMIEL

Mme FLEURY

M. LACOSTE

Mme VILLEGENTE

Mme POUJOL

M. POULAIN

M. MAVEYRAUD

M. MARTINEZ

Mme AUBOIN

M. PORET

M. LOURTEAU